

20



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 20 mars 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 20 mars 2009

10 h

Prière.

M. Alward (Woodstock), chef de l'opposition, dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, qui exhortent le gouvernement à accélérer la vente et la réouverture de l'usine Weyerhaeuser, à Morrison Cove. (Pétition 25.)

M. Harrison (Hampton-Kings) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la province, qui exhortent le conseil d'éducation du district 6 à rendre l'hymne national du Canada obligatoire dans les écoles et à veiller à ce que les élèves qui l'honorent et le chantent apprennent à respecter leur pays, leurs compatriotes et les valeurs qui leur sont propres. (Pétition 26.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Kenny, au nom de l'hon. M^{me} Schryer :

35, *Loi modifiant la Loi sur les foyers de soins* ;

par l'hon. M. Foran :

36, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. A. LeBlanc :

37, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Alward donne avis de motion 39 portant que, le jeudi 26 mars 2009, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick a connu un important recul au cours des récents mois en raison du ralentissement sur les marchés économiques mondiaux ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a garanti aux contribuables de la province que celle-ci serait complètement autosuffisante d'ici à 2026 en éliminant le besoin des paiements de transfert fédéraux ;

attendu que la dette nette actuelle du Nouveau-Brunswick a considérablement augmenté au cours des deux dernières années financières et qu'elle devrait atteindre 9 milliards de dollars d'ici à 2011, selon le vérificateur général de la province ;

attendu qu'il est essentiel que la province du Nouveau-Brunswick gère ses finances de façon efficace et responsable pour que les générations futures ne soient pas aux prises avec la dette par suite de la mauvaise gestion financière de la génération actuelle ;

attendu que le vérificateur général a demandé à deux reprises au gouvernement de fournir aux contribuables du Nouveau-Brunswick des repères financiers détaillés qui indiquent les progrès sur la voie de l'autosuffisance ;

attendu que la dette nette et le déficit de la province doivent être réduits au cours des années qui viennent pour que le coût de cette dette n'entrave pas la prestation des programmes et services que les gens du Nouveau-Brunswick jugent essentiels ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir les repères financiers détaillés qui indiquent les progrès de la province sur la voie de l'autosuffisance ainsi qu'un plan détaillé à long terme visant la réduction de la dette et du déficit, y compris les dates et les repères financiers à atteindre, comme l'a recommandé le vérificateur général.

M. Fitch donne avis de motion 40 portant que, le jeudi 26 mars 2009, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information que détient le gouvernement relativement aux mesures, modifications de politiques, tâches, communications, notes ou réunions au sein de l'appareil gouvernemental quant à la mise en oeuvre des recommandations du vérificateur général comprises dans le volume 1 du rapport de 2007.

M. Olscamp donne avis de motion 41 portant que, le jeudi 26 mars 2009, appuyé par M^{me} Dubé, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements concernant le fonds de 100 millions de dollars établi par l'actuel gouvernement et consacré à l'infrastructure touristique, notamment les lignes directrices de ce fonds, le nom et le lieu de travail des employés chargés de son administration, les budgets prévus et dépensés, la liste des projets subventionnés par ce fonds, les contrats accordés en vertu de ce fonds, et la liste des travaux effectués sans contrat ou soumission, les dates et lieux de tous les travaux effectués, les dates de début et d'achèvement des travaux, le but ou l'objectif des travaux et, dans chaque cas, le nombre d'emplois créés.

M^{me} Poirier donne avis de motion 42 portant que, le jeudi 26 mars 2009, appuyée par M. Alward, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information relative à toute somme d'argent investie, depuis le 2 octobre 2006, par le Fonds de

développement économique Miramichi dans divers projets et diverses initiatives, y compris le nom des compagnies, des organismes, des associations ou des groupes qui bénéficient de tels investissements, les conditions qu'ont dû satisfaire les bénéficiaires du fonds de développement, les objectifs visés par ces investissements et le nombre d'emplois créés pour chacun des projets, et indiquer s'il s'agit d'emplois permanents ou temporaires, réguliers ou à temps partiel et si les emplois existent encore.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 14, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 31, 32 et 33 sera appelée. Ensuite, la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget (motion 29).

L'hon. M. Murphy donne avis que, le mardi 24 mars 2009, la deuxième lecture des projets de loi 35 et 36 sera appelée.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi et de lever la séance à 15 h 30.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

14, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi sur la transmission de la Couronne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi sur la transmission de la Couronne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat reprend sur la motion 29, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Le débat se poursuit. M. Fitch invoque le Règlement ; il soutient que M. Miles a accusé le chef de l'opposition d'induire la Chambre en erreur. Le président suppléant de la Chambre sursoit à statuer.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, président suppléant, met M. Fitch en garde contre l'emploi du terme « induire en erreur », employé à l'égard des mesures gouvernementales.

Le président suppléant de la Chambre rappelle aux parlementaires que l'utilisation de cellulaires est interdite à la Chambre.

Le président suppléant aborde la question du rappel au Règlement soulevé plus tôt dans la séance par M. Fitch et informe la Chambre qu'il a examiné le hansard et que M. Miles avait accusé le chef de l'opposition d'« induire la population en erreur », ce qui est non parlementaire. Le président suppléant statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Byrne.

La séance est levée à 15 h 29.